Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260924-DEL2026_131-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice :27
présents :23
votants :27

L'an deux mil vingt six le : vingt-quatre septembre le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan)dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2026

Effacement des réseaux rue de Vannes – Demande de subvention au titre du Programme de solidarité territoriale 2026 du Département du Morbihan

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme ALLARD Clarisse,M. BARON Christophe,M. BLOSSIER Thomas,Mme BOCQ Florence,Mme COYAC Emmanuelle,M. DEQUI Claude, M. DOUZAMY Bruno,M. HEMERY Didier, M. JOLY Pierre-Alexandre, M.LE FOL Yoann, M. LE LIEVRE Jérôme, M. LEBRUN Jean-Lou,Mme MAHE Séverine,Mme MAUVOISIN Marie-Hélène,M. MEHAT Damien, Mme MORAND Anna, M.PANHALEUX Dominique,Mme POTIER Floriane,Mme SCHOTT Virginie, M. SEILLER Michel,M. SOURDRIL Maximilien, Mme VANDEKERKHOVE Christine.

Mme BAUDU Nolwenn donne procuration à Mme ALLARD Clarisse
Mme CAILLET Angélique donne procuration à Mme COYAC Emmanuelle
Mme RENOU-COLMONT Dominique donne procuration à Mme MAUVOISIN Marie-Hélène
Mme ROBIC Catherine donne procuration à M. MARY Jean-François

Secrétaire de séance : Mme SCHOTT Virginie

Le Maire expose au Conseil municipal le projet d'effacement des réseaux de la rue de Vannes.

Ces opérations s'inscrivent dans le programme communal d'amélioration et de requalification des espaces publics et visent notamment à supprimer les réseaux aériens, moderniser les réseaux électriques et de télécommunications, améliorer l'éclairage public et contribuer à la valorisation paysagère des entrées et de la traversée du bourg.

Les études préalables et estimations sommaires ont été établies par Morbihan Énergies.

Pour la **rue de Vannes**, le coût global des travaux est estimé à **504 802 € TTC**.

Compte tenu de la participation de Morbihan Énergies, la participation restant à la charge de la Commune est estimée à :

- **236 682 € pour la rue de Vannes** ;

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260924-DEL2026_131-DE

Le Département du Morbihan accompagne les communes dans le financement de leurs investissements d'intérêt général dans le cadre du Programme de solidarité territoriale. Le dispositif 2026 prévoit notamment un taux d'intervention compris entre 15 % et 35 %, avec une dépense subventionnable plafonnée à 350 000 € HT par an.

Il est proposé de solliciter une aide départementale d'un montant de **40 000 €** pour la réalisation de cette opération.

Plan de financement prévisionnel

FINANCEMENT	MONTANT
Participation restant à la charge de la Commune avant PST	**236 682 €**
Subvention sollicitée auprès du Département du Morbihan au titre du PST 2026	**40 000 €**
Autofinancement communal après PST	**196 682 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

-D'APPROUVER le projet d'effacement des réseaux de la rue de Vannes ;

-D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;

-DE SOLLICITER auprès du Département du Morbihan une subvention d'un montant de **40 000 €** au titre du Programme de solidarité territoriale 2026 ;

-D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer le dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Virginie SCHOTT

Conseillère municipale

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE



